

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

AAER Inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0121, prononcée le 19 mai 2010, adressée à AAER Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci n'a plus de titres émis auprès du public, aucun de ses titres n'est négocié sur un marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* et qu'à la date ci-dessous, AAER Inc. n'est plus un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières.

La révocation est prononcée le 19 janvier 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0012

ID & T Multimédia Inc.

Révoque la décision 2002-MC-1755, prononcée le 5 juin 2002, adressée à ID & T Multimédia Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la Loi.

La révocation est prononcée le 20 janvier 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0015

SPEQ ID & T Inc.

Révoque la décision 2002-MC-1756, prononcée le 5 juin 2002, adressée à SPEQ ID & T Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la Loi.

La révocation est prononcée le 20 janvier 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0016